

Rapport moral du Conseil d'Administration présenté par le Président

Lors de **notre Assemblée Générale de l'année dernière**, en présence de la vice-présidente et deux des membres du Comité Directeur de l'Atelier, nous vous avons informé que la fermeture de l'Atelier nous semblait inéluctable...et, après les explications de nos amis indiens, vous l'aviez reconnu. Depuis, tout nous confirme effectivement que le développement économique de l'Inde et son évolution politique et sociale nécessitent effectivement de reconsidérer les modalités de notre action.

A- Permettez-moi de rappeler d'abord la situation de l'an passé

A l'automne 2016 certaines brodeuses, sans doute sous l'influence d'un ancien dirigeant qui avait démissionné en septembre 2015, avaient manifesté une hostilité allant jusqu'à la rébellion, avec, parfois, des comportements violents à l'égard des autres brodeuses. Elles avaient fait appel à un syndicat et porté plainte auprès des autorités du Labour Office. Elles mettaient ainsi le Comité Directeur de l'Atelier en grandes difficultés.

Nous avons tenté, en janvier 2017, lors de la visite à Pondichéry du président et d'une des deux vice-présidentes, de trouver un moyen pour continuer l'activité de l'Atelier. Mais nous nous heurtions à deux difficultés :

- D'une part, les exigences d'augmentations salariales de certaines brodeuses étaient incompatibles avec les capacités financières que nous pouvions dégager en distribuant les toiles brodées fournies par l'Atelier, surtout si l'on tient compte que l'Atelier nous envoyait un décroissant des toiles, depuis 2016.
- D'autre part, l'agitation de certaines brodeuses discréditait le caractère de bienfaisance de notre action, ce qui ne pouvait que démobiliser nos bénévoles. En France, certains avaient le sentiment que notre projet fondateur était trahi et que l'agitation à l'Atelier discréditait notre volonté humanitaire.

Les contacts avec l'Administration locale et les syndicats représentant les brodeuses contestataires nous firent alors comprendre qu'il n'y avait pas de compréhension à attendre d'eux, certains nous accusant même de néo-colonialisme et d'exploiter les brodeuses.

Notre Conseil d'Administration en avait conclu unanimement, lors de sa réunion du 24 avril 2017, que la fermeture de l'Atelier était inévitable.

Nous en sommes profondément désolés, car il reste encore en Inde des millions de femmes dans le besoin. Nous ne pouvons, pourtant, qu'être très fiers d'avoir soutenu depuis 47 ans des centaines de femmes pauvres, en grande difficulté.

Les conclusions de notre Assemblée Générale de l'an passé ont alors été les suivantes :

1- Tout d'abord, nous avons convenu qu'il serait souhaitable **que cette fermeture se fasse le plus rapidement possible**, car plus on tarde, plus il y a de dépenses et

donc moins d'argent disponible pour honorer nos engagements. Nous étions néanmoins conscients que la fermeture officielle ne pouvait se faire qu'après l'autorisation du Labour Office, selon la loi indienne.

2- Nous avons convenu aussi que **nous ne « laisserions pas tomber » les personnes courageuses du Comité Directeur et, après la fermeture, les employés de l'Atelier que leur licenciement mettrait dans une situation difficile.** Nous avons ainsi pris l'engagement de soutenir les brodeuses, le plus longtemps possible, dans la mesure de nos capacités, afin d'éviter qu'elles ne retombent dans la misère : aide à la reconversion professionnelle, formations, soutien à la recherche d'emplois, etc.

3- Cependant, puisque le fonctionnement actuel de l'atelier ne correspondait plus ni à notre vocation, ni à nos valeurs, nous avons décidé d'**arrêter tout versement d'argent en Inde, jusqu'à la fermeture définitive** de l'Atelier. Cette position était légitime car, d'une part, les ouvrières avaient déjà été payées pour toutes les toiles que nous avons reçues et, d'autre part, parce que l'excédent financier qui restait à l'association française avait été, en fait, généré par plusieurs dons et legs importants.

4- Nous estimions d'ailleurs **devoir préserver les fonds qui nous restent pour les actions ponctuelles à venir :**

- de quoi continuer à soutenir, dans l'avenir, des personnes en difficulté,
- de quoi faire face à d'éventuelles difficultés, en France,
- de quoi être en mesure de lancer, plus tard, des projets correspondants à l'esprit de ce qu'ont créé les fondateurs de notre association,... pas être un autre atelier, mais des aides à des femmes dans le besoin, des promotions de l'art unique de broderie par appliques, ou des contributions à la continuation des échanges interculturels franco-indiens.

5- Nous avons donc convenu que pour financer les salaires et indemnités de départ, **nous comprenions que le Comité Directeur de l'Atelier ait à procéder à la vente, dans les meilleurs délais, du bâtiment d'Uppalam.**

6- Enfin, nous **vous avons demandé d'approuver que, pour l'instant, notre association ne soit pas clôturée et que son local de la rue Traversière soit conservé.** Cette poursuite d'activité, alors que l'Atelier de Pondichéry n'est plus actif, conduirait à une modification de nos objectifs et serait donc à entériner par une A.G. Extraordinaire, dès que la situation serait clarifiée.

B- Alors que s'est-il passé et qu'avons-nous fait durant l'année 2017 ?

1- Dès fin mai 2017, nous dûmes **fournir à nos amis indiens les preuves confirmant que notre association est totalement indépendante de l'Atelier au point de vue légal et financier,** ainsi que le confirme nos statuts d'association à buts non lucratifs. Ce qui justifiait le fait que nous pouvions librement arrêter notre contribution.

2- Au premier semestre 2017, des amis de notre association ont organisé des expositions à Pont à Mousson, Amiens, Harfleur, Saint Paul les Dax et Anglet, de façon à distribuer les toiles reçues en 2016,... dans le but de reconstituer nos capacités financières, qui avaient été fortement réduites par une année 2016 très difficile. Les résultats furent plus qu'encourageants. Qu'ils en soient remerciés.

3- Puis nous avons soutenu, par de nombreux échanges, les membres du Comité Directeur de l'Atelier qui subissaient, y compris dans les rues et les médias, les cris, vociférations et affichages agressifs de certaines brodeuses.

4- Avec notre accord, ils purent d'obtenir la démission d'une soixantaine de brodeuses, afin de réduire les effectifs à moins de 100 salariés, seuil au-delà duquel, en droit indien, la fermeture est subordonnée à l'accord du gouvernement. Cette démarche aurait pu prendre des années et se terminer devant les tribunaux.

5- Nous avons pris acte, au début de l'été, de la fermeture physique de l'Atelier... et de son incapacité résultante à nous faire parvenir des toiles brodées.

6- Nous dûmes cependant admettre que les pourparlers du Comité Directeur de l'Atelier et de leur avocat avec l'administration indienne avaient toute chance de se prolonger, car celle-ci considérait l'Atelier comme une entreprise comme les autres et non plus comme un trust charitable.

7- Le Comité Directeur nous a alors fait état qu'il ne lui restait que très peu de fonds et nous a demandé notre soutien pour faire en sorte que les brodeuses qui avaient démissionné pour les aider ne soient pas pénalisées et puissent toucher la même chose que celles qui attendaient leur licenciement. Nous avons pris l'engagement de leur apporter, après la fermeture officielle de l'Atelier, les 35 000 € dont ils nous disaient qu'ils leur étaient nécessaires.

8- Nous avons donc approuvé la cession par le Comité Directeur du bâtiment de l'Atelier, que nous lui avons donné, il y a une dizaine d'années, qui lui 'était nécessaire **pour financer les salaires des derniers mois et les indemnités de licenciement dues aux brodeuses.** Cette cession devant toutefois rester secrète.

9- En France, en septembre et octobre 2017, nos amis ont poursuivi leurs présentations des toiles à Orvault et Péronne... et, en novembre 2017, nous avons tenu à Bures sur Yvette, la dernière de nos expositions programmées, afin de nous procurer, en distribuant les toiles acquises en 2016, les moyens financiers qui nous sont nécessaires. Grâce au soutien de bien de nos anciens amis et à une remarquable efficacité de l'équipe locale ce fut encore un succès manifeste.

10- Simultanément, nous fîmes en sorte que François Casimir, le Directeur et seul salarié de notre association, puisse faire valoir ses droits à la retraite. Notre

association sait ce qu'elle lui doit durant les 28 dernières années pendant lesquelles notre activité a reposé avant tout sur ses épaules et nous comptons, à l'avenir, sur son engagement bénévole.

11- Dès septembre 2017, l'absence de réponse du Labour Office pouvait être considérée comme **une acceptation tacite de la fermeture de l'Atelier**. Mais la pression des opposantes et le soutien de leurs revendications augmentèrent plusieurs fois, jusqu'en avril 2018, les sommes qu'elles exigeaient qu'on leur alloue, à leur perte d'emploi.

12- Il fallait, au Comité Directeur, **trouver les moyens de financer le versement des salaires des derniers mois et des indemnités de départ dues aux brodeuses**. Il trouva un éventuel acquéreur pour le bâtiment, mais ne pourrait toucher les fonds immédiatement. Nous avons alors convenu de leur consentir, fin 2017, un prêt en avance, à valoir sur notre engagement pour les brodeuses démissionnaires.

13- Je peux vous annoncer aujourd'hui que **les opposantes ont signé la semaine passée leur acceptation des conditions** et il ne reste plus qu'à réaliser les formalités de la fermeture officielle de l'Atelier.

Je vous demande de nous accorder le **quitus pour nos actions de 2017**.

C- Quelles sont les perspectives, aujourd'hui ?

Nous estimons que nous avons encore à...

1- Poursuivre notre soutien et accompagnement aux brodeuses en difficulté.

2- Vendre les toiles restantes en France, afin de nous doter des fonds qu'il nous faut pour réaliser nos projets. Ce qui suppose que vous approuviez le fait que nous organisions encore quelques expositions, ou ventes aux adhérents, des toiles brodées acquises par le passé.

3- Promouvoir la connaissance de la technique ancestrale de la broderie par appliques d'Inde du sud, afin de contribuer à ce qu'elle soit pérennisée. L'Atelier a produit des centaines de superbes tableaux. Nous avons la volonté de sauver ce patrimoine exceptionnel et unique et, pour cela, nous avons, notamment, engagé des pourparlers avec les responsables du musée Guimet dans la perspective de lui céder, pour sa collection permanente, une toile prestigieuse, ce qui constituerait une trace marquante de la reconnaissance du caractère exemplaire et unique de cette technique particulière de broderie. Dans le même but, nous souhaiterions aussi **faire rédiger et publier un ouvrage sur la technique de la broderie par appliques et sur l'histoire de notre action**, durant les 47 dernières années.

4- Constituer un groupe de travail chargé d'élaborer et vous soumettre, dans l'année à venir, une vision et un projet plus précis pour la suite de notre action, dans la continuité et l'esprit de ce qui avait été initié par Nicole Durieux et Marie-Rose Carlié, avec le soutien de leurs maris. Nous estimons que ce serait prématuré, de vous présenter aujourd'hui d'éventuels projets futurs réorientant l'activité de notre association,... ou, a fortiori, de vous proposer la dissolution de celle-ci et la dévolution de son patrimoine à une autre association ayant des buts similaires ou convergents.

Je vous propose que nous débattions, tout à l'heure, de la situation et des perspectives de notre action, afin que vous puissiez exprimer vos suggestions de projets et faire valoir vos propositions de réorientation de nos activités, dans l'avenir.

Cependant, pour la forme, nous avons besoin de votre approbation pour la poursuite de notre action. Je vous demande donc vos suffrages concernant les **quatre résolutions** suivantes :

1- Approuvez-vous, cette année encore, la non dissolution de notre association et de la poursuite de son activité, pendant encore au moins un an, **nonobstant la fermeture de l'Atelier ?**

2- Confirmez-vous votre délégation de pouvoirs à votre Conseil d'Administration, pour engager les types d'actions mentionnées ci-dessus ?

3- Entérinez-vous le fait que nous ne changions pas nos statuts, qui permettent de participer à des actions de développement social en Inde, ou mener des actions similaires ?

4- Donnez-vous délégation au Conseil d'Administration pour l'engagement des budgets nécessaires à la réalisation de ces activités, dans la limite des capacités financières disponibles de l'association, d'après le bilan des comptes,... à charge d'en rendre compte de l'utilisation, à la prochaine Assemblée Générale ?